

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

SPÉCIALISATION PRODUITS PÉTROLIERS (FORMATION INITIALE)



CIBLE

Conducteurs transportant
en véhicules-citernes ou
en conteneurs-citernes
des produits pétroliers



MÉTIER

Conducteur PL

★
DÉBUTANT

14H
DE FORMATION
sur 2 jours

20i
PARTICIPANTS
maximum par
session de formation

MÉTHODES D'ANIMATION

Questionnaires-tests
Jeux pédagogiques
Etudes de cas
Mises en situation pratique
Jeux de rôle
Échanges de pratiques
Retours d'expériences
Vidéos

PLAN PERSONNEL DE PROGRÈS

Individualisé pour chaque stagiaire
Évaluation des compétences avant
et après la formation
Suivi de l'acquisition de compétence par
le salarié et le manager
Option : accompagnement sur l'année
via coaching, visio-conférence,
téléphone, ...

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Acquérir les connaissances nécessaires pour transporter des produits pétroliers conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté TMD en vigueur.

> PRÉ-REQUIS

Présenter les aptitudes médicales requises.

Savoir lire et écrire le français.

Etre âgé de 18 ans minimum

Etre en possession du certificat ADR - formation de base en cours de validité.



FORMATEUR

Minimum 10 ans d'expérience
Homme de métier
Expert dans son domaine
Pédagogue confirmé

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Débrief de la formation
Évaluation à chaud individuelle
Rapport de formation détaillé aux encadrants du stagiaire
Préconisations pour les prochaines actions de formation
Support de formation

INFRASTRUCTURE

Mise à disposition d'une salle et des matériels nécessaires à la projection et aux exercices pratiques.
Modèles de colis et de documents.
Équipements de protection.
Étiquettes de danger et matériels de signalisation véhicule.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Certificat de formation ADR conforme au 8.2.2.8 si réussite à l'examen de fin de formation (valable 5 ans).
Bilan et attestation de formation

INTER-ENTREPRISE

PROGRAMME DE LA FORMATION :

THÉORIE

Respecter la réglementation :

- Identifier les équipements spécifiques des véhicules-citernes
- Maîtriser les opérations de chargement et déchargement.

La signalisation et le placardage des véhicules-citernes :

- Les documents de bord obligatoires
- La circulation et le stationnement des véhicules-citernes
- Les accidents et les incidents.

PRATIQUE

- Exercices pratiques (remplissage de documents et exercices d'application des règlements).
- Études de cas d'accidents

AVANT TOUTE FORMATION :

Le chargé de formations contactera le commanditaire afin de :
- Connaître les spécificités propres à l'entreprise.
- Connaître les spécificités des techniques liées au métier visé.